

PRÉFET DE L'OISE

Arrêté abrogeant l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2017 mettant en demeure la société SELECT AUTO NEGOCES de régulariser la situation administrative de ses activités exploitées sur la commune du Mesnil-en-Thelle

LE PRÉFET DE L'OISE  
Chevalier de La Légion d'Honneur

Vu le code de l'environnement, notamment les livres I<sup>er</sup> et V des parties législative et réglementaire ;

Vu le décret du 11 octobre 2017 portant nomination de M. Louis Le Franc, préfet de l'Oise

Vu l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2017 mettant en demeure la société SELECT AUTO NEGOCES de régulariser la situation administrative de son établissement du Mesnil-en-Thelle ;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées du 31 janvier 2018 faisant état de la visite d'inspection du 30 janvier 2018 réalisée sur le site de la société SELECT AUTO NEGOCES sur la commune du Mesnil-en-Thelle ;

Considérant que l'inspection des installations classées a constaté, lors de sa visite du 30 janvier 2018, que la société SELECT AUTO NEGOCES avait satisfait à la mise en demeure du 28 septembre 2017 ;

Considérant qu'il y a donc lieu d'abroger l'arrêté de mise en demeure du 28 septembre 2017 précité ;

Sur proposition du directeur départemental des Territoires de l'Oise,

**A R R Ê T E**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Les dispositions de l'arrêté de mise en demeure délivré le 28 septembre 2017 à la société SELECT AUTO NEGOCES, pour son établissement du Mesnil-en-Thelle, sont abrogées.

**ARTICLE 2 :**

En cas de contestation, la présente décision peut être déférée au tribunal administratif d'Amiens dans le délai de 2 mois.

**ARTICLE 3 :**

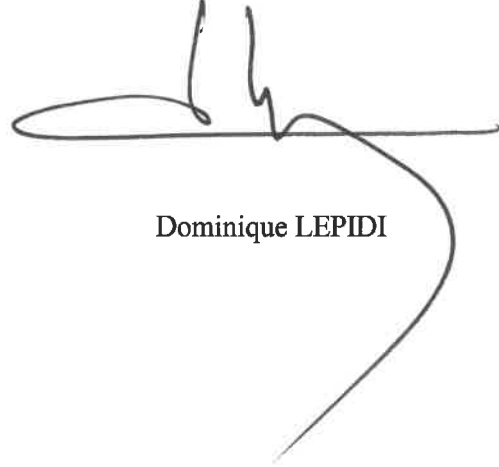
Le présent arrêté est notifié à la société SELECT AUTO NEGOCES. Il est publié sur le site internet "Les services de l'État dans l'Oise" ([www.oise.gouv.fr](http://www.oise.gouv.fr)) pendant une durée minimale d'un mois.

**ARTICLE 4 :**

Le secrétaire général de la préfecture de l'Oise, le sous-préfet de Senlis, le maire du Mesnil-en-Thelle, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Hauts-de-France, le directeur départemental des territoires de l'Oise, l'inspecteur de l'environnement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Beauvais, le **24 AVR. 2018**

Pour le Préfet et par délégation,  
le Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop on the left and a long, sweeping tail that curves downwards and to the right.

Dominique LEPIDI

Destinataires :

Société SELECT AUTO NEGOCES

M. le sous-préfet de l'arrondissement de Senlis

M. le maire du Mesnil-en-Thelle

M. l'inspecteur de l'environnement s/c de M. le chef de l'unité départementale Oise de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Hauts-de-France